

Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.

**Rapport de l'auditeur indépendant et
États financiers**

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.** (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au **31 mars 2025** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 mars 2025**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le **31 mars 2024** et le **31 mars 2025**, de l'actif à court terme au **31 mars 2024** et au **31 mars 2025**, et des actifs nets aux **1^{er} avril et 31 mars 2024 et 2025**.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le **31 mars 2024** ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du **12 juin 2024** pour les raisons décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

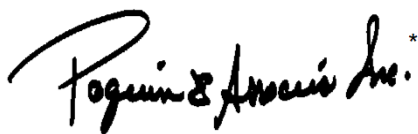
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 30 juillet 2025

* Par CPA auditeur permis de comptabilité publique n° A146562



Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.

États financiers

31 mars 2025

Index

États financiers

Résultats	1 à 2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 8

ng

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Subventions fédérales		
Emploi été Canada	17 720 \$	- \$
Subventions provinciales		
Ministère de l'Immigration, diversité et inclusion	171 518	130 400
Ministère responsable de la métropole et de la région de Montréal - FIRM	7 000	73 650
Ministère de la Sécurité publique - Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture	-	108 993
	178 518	313 043
Subventions et contributions municipales et régionales		
CIUSSS du Nord de l'île de MTL		
T3-Pour l'autonomie des jeunes	41 680	-
TCJMN-Mesure 4.2 Milieux de vie favorables - Jeunesse	30 810	35 525
CIUSSS du centre sud de l'île MTL		
Programme de soutien aux organismes communautaires	147 488	138 735
Réseau Réussite Montréal	46 082	-
Arrondissement de Montréal-Nord		
Projet Aspirants-animateurs	-	40 000
Projet Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)	145 274	51 915
Projet Milieu de vie	41 618	25 000
Projet Ma vie en premier	77 885	21 053
Projet Une escale au cœur du hood	33 300	33 300
Fonds Québécois d'initiative sociale	43 232	-
Ville de Montréal		
Par et pour les jeunes	-	77 981
	607 369	423 509
Autres produits		
Fondation Dufresne et Gauthier	15 000	15 000
Fondation Rideau Hall	80 000	-
Fondation du Grand Montréal	15 000	-
Fondation Bell Canada	26 900	-
Fondation RBC	8 443	5 939
Fondation Choquette-Legault	-	24 314
Fondation Famille Godin	5 000	-
Fondation Telus	-	20 000
Fédération des caisses Desjardins	39 918	7 682
Centre de services scolaires Pointe-de-l'île	8 100	8 100
Revenus de contrats	41 246	37 549
Cachet spectacle étoile du nord	-	14 000
Dons	24 838	19 961
Autres revenus	7 218	7 805
	271 663	160 350
Total des produits	1 075 270	896 902

Résultats (suite)**Exercice terminé le 31 mars 2025**

	2025	2024
Charges		
Salaires et charges sociales	707 432	651 740
Activités	95 155	129 547
Contractuels	74 622	36 505
Frais de formation, colloques et voyages	4 155	2 203
Honoraires professionnels	39 454	23 562
Télécommunications et internet	4 234	3 218
Assurances	5 792	3 819
Frais de bureau	10 352	7 424
Frais de déplacement	26 286	-
Frais de représentation	143	-
Équipement informatique	2 858	-
Location d'équipement	6 415	-
Entretien et réparations	370	-
Publicité et promotion	307	-
Taxes, permis et cotisations	4 407	1 924
Projet Une Escale au cœur du Hood	-	28 189
Intérêts et frais bancaires	3 062	1 758
Amortissement des immobilisations corporelles	8 649	11 046
Total des charges	993 693	900 935
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	81 577 \$	(4 033) \$

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	2025	2024
Solde au début	41 077 \$	77 924 \$	119 001 \$	108 034 \$
Redressement aux exercices antérieurs <i>[note 3]</i>	-	-	(13 417)	15 000
Solde redressé	41 077	77 924	105 584	123 034
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 649)	90 226	81 577	(4 033)
Solde à la fin	32 428 \$	168 150 \$	187 161 \$	119 001 \$

Bilan

Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Encaisse	189 071 \$	350 835 \$
Épargane à terme, 5,15%, échéant en novembre 2024	207 695	50 000
Comptes à recevoir	-	304
Subventions à recevoir	29 999	54 939
Somme à recevoir - Litige	-	1 774
Sommes à recevoir de l'État	22 528	17 857
Frais payés d'avance	7 037	4 727
	456 330	480 436
Immobilisations corporelles [note 4]	32 428	41 077
	488 758 \$	521 513 \$
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer [note 6]	71 152 \$	54 361 \$
Subventions reportées [note 7]	217 028	348 151
	288 180	402 512
Actif net		
Investi en immobilisations	32 428	41 077
Non grevé d'affectations	168 150	77 924
	200 578	119 001
	488 758 \$	521 513 \$

Pour le Conseil d'administration

Néma Gaje

Administrateur

Claudia Garabedian

Administrateur

ng

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds		
Subventions, contributions et autres produits	969 087 \$	1 019 869 \$
Sorties de fonds		
Fournisseurs et autres services	(286 442)	(230 286)
Salaires et charges sociales	(686 714)	(651 668)
	(973 156)	(881 954)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(4 069)	137 915
Activités d'investissement		
Variation d'épargne à terme	(157 695)	(50 000)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(157 695)	(50 000)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(161 764)	87 915
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	350 835	262 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	189 071 \$	350 835 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NG

Notes complémentaires**31 mars 2025**

1. Statut et objectifs de l'organisme

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 27 janvier 1998. Sa mission est la mobilisation de la communauté au développement et au bien-être des adolescents.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel des CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des apports**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits d'exploitation provenant des contrats sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnable et assuré.

Les revenus de dons qui proviennent d'entreprises, fondations, clubs sociaux ou de particuliers sont constatés lors de l'encaissement. Les promesses de dons ne sont comptabilisées que si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise ses autres revenus selon la comptabilité d'exercice.

Impôts sur le revenu

L'organisme est un organisme sans but lucratif et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu. L'organisme est enregistré comme un organisme de bienfaisance aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20%	Amortissement dégressif
Équipement informatique	30%	Amortissement dégressif
Matériel de loisir	20%	Amortissement dégressif

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement sauf pour son placement qui est évalué à la juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne à terme, des comptes à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à



Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Redressement aux années antérieures

Au cours de l'exercice 2024, l'organisme avait initialement comptabilisé un montant à recevoir de 20 000 \$ de l'Arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du projet Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ). Toutefois, ce montant n'ayant toujours pas été reçu à la date de clôture, il a été radié au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, une correction a été apportée au solde reporté du projet « Ma vie en premier », également financé par l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour un montant de 8 417 \$, afin de refléter adéquatement les sommes réellement dues. De plus, un montant à recevoir de 15 000 \$ en provenance du Ministère responsable de la métropole et de la région de Montréal – FIRM, relatif à des exercices antérieurs, n'avait pas été constaté. Ce montant a été enregistré dans le cadre d'un redressement rétroactif, les états financiers de l'exercice précédent ont été redressés, ce qui a entraîné une réduction des produits de 13 417 \$ ainsi qu'une diminution équivalente de l'actif net.

4. Immobilisations corporelles	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2025	2024
Mobilier et équipement	67 198 \$	38 166 \$	29 032 \$	36 290 \$
Équipement informatique	17 613	14 568	3 045	4 349
Matériel de loisir	4 168	3 817	351	438
	88 979 \$	56 551 \$	32 428 \$	41 077 \$

5. Avances bancaires

Les avances bancaires, d'un montant maximum autorisé de 50 000 \$, portent intérêt aux taux de 10,45% et sont inutilisées au 31 mars 2025. Elles sont renouvelables annuellement.

6. Fournisseurs et charges à payer	2025	2024
Fournisseurs	5 416 \$	9 343 \$
Salaires et vacances à payer	65 736	45 018
	71 152 \$	54 361 \$

7. Subventions reportées

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe reçue au cours de l'exercice, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2024	Encaissements	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2025
Fondation Choquette-Legault	20 686 \$	25 000 \$	- \$	45 686 \$
Bell Canada - Cause pour la cause	61 000	25 000	26 900	59 100
Fondation du Grand Montréal	15 000	-	15 000	-
Fondation RBC	14 062	20 000	8 443	25 619
Fédération des caisses Desjardins	48 000	3 000	39 918	11 082
Arrondissement de Montréal-Nord-Milieu de Vie	-	71 684	41 618	30 066
Arrondissement de Montréal-Nord - Ma vie en premier	38 475	77 885	77 885	38 475
Arrondissement de Montréal-Nord - TAPAJ	60 910	91 364	145 274	7 000
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	90 018	81 500	171 518	-
	348 151 \$	395 433 \$	526 556 \$	217 028 \$

Notes complémentaires

31 mars 2025

8. Instruments financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2025.

Risque de liquidités

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de crédit

L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et à un risque de trésorerie pour les instruments à taux variable.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.